



Nations Unies

Assemblée générale

AG/SHC/3865

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Troisième Commission

35^e séance – matin

LA TROISIÈME COMMISSION REPORTE LE DÉBAT SUR LE PREMIER RAPPORT DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

La Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles (Troisième Commission) a décidé ce matin de reporter la poursuite du débat sur le premier rapport du Conseil des droits de l'homme.

/...

Le rapport du Conseil des droits de l'homme* porte sur les travaux du Conseil lors de sa première session du 19 au 30 juin 2006, de sa première session extraordinaire du 5 au 6 juillet 2006 et de sa deuxième session extraordinaire du 11 août dernier. Il fait état d'une série de décisions et de résolutions qu'il est recommandé à l'Assemblée générale d'entériner ainsi que des résolutions et décisions adoptées lors des sessions sus-mentionnées. Le Conseil a ainsi adopté, entre autres, le projet de « Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées » ainsi que la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il a également adopté des conventions relatives à la situation des droits de l'homme au Liban et dans les territoires palestiniens occupés.

Les représentants du Myanmar, de la Chine, d'Israël, de la Fédération de Russie, de la République islamique d'Iran, du Canada, de la République populaire démocratique de Corée, de l'Érythrée, de la Colombie, du Japon et de la Palestine ont exercé leur droit de réponse en début de séance sur la question de la protection et la promotion des droits de l'homme.

/...

La prochaine réunion de la Commission sera annoncée dans le Journal des Nations Unies.

PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

/...

La représentante d'Israël a regretté que sa collègue de la Palestine n'ait pas détaillé le contexte dans lequel s'inscrit le débat sur la situation au Moyen-Orient. Elle omet ainsi de préciser que les Palestiniens sont directement responsables de la situation actuelle du fait de l'élection au pouvoir du Hamas. Israël partage les préoccupations de la communauté internationale au sujet de la situation

*A/61/53

économique des Palestiniens et nous savons qu'il est dans notre intérêt de leur assurer une vie prospère, a-t-elle insisté. Malheureusement, ce n'est pas le cas du Hamas qui poursuit sans relâche ses visées terroristes. Le Hamas doit reconnaître Israël et les accords signés et mettre un terme à la violence et aux attaques terroristes. Il y a un an, a ajouté la représentante, nous avons ouvert des négociations et nous nous sommes retirés de Gaza. Malheureusement ce geste d'ouverture a été suivi d'une recrudescence d'attaques terroristes. Plusieurs tunnels à la frontière avec l'Égypte sont utilisés pour la contrebande d'armement, ce qui ne promeut pas la cause de la paix. Par conséquent, Israël a dû renforcer ses mesures de protection de ses citoyens. Nous aimerions que les Palestiniens aient les mêmes aspirations à la paix.

/...

La représentante de la Palestine s'est demandée si le Gouvernement israélien avait conscience des atrocités dont il est responsable. Pour le peuple palestinien et ceux qui respectent le droit international, Israël est à condamner. Tous les Gouvernements israéliens ont nié à la population la jouissance de leurs droits fondamentaux. Les terres continuent d'être saisies et les Palestiniens continuent d'être traités sans merci par la puissance occupante. La bande de Gaza est toujours occupée et c'est un fait que personne ne peut nier. Il s'agit d'une véritable prison en plein air qui ne bénéficie d'aucune infrastructure et ceci au mépris du plan de désengagement. Nos autorités se préoccupent activement du soldat israélien, a-t-elle dit, mais nous n'oublions pas que les prisons israéliennes comptent des milliers de prisonniers palestiniens. Il faut qu'Israël cesse son occupation et accepte le droit international et le droit humanitaire.

/...

* *** *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel